billons & lampas, la bronchotomie, la ligature de l'artere intercoſtale, l'opération de l'empyeme, la paracenteſe, celle que demande la hernie umbilicale & l'hydrocele, l'introduction de la ſonde dans la veſſie, la ponction à cette même poche urinaire, dans le cas de l'inſuffiſance de la ſonde, la lithotomie ou l'extraction du calcul, bien moins rare dans les animaux qu'on ne penſe, & plus commun encore dans les bœufs que dans les chevaux, les opérations du phimoſis & du paraphimoſis, de la caſtration, de la fiſtule à l'anus, l'amputation de la queue à la maniere ordinaire & à la maniere des Anglais, &c.

Les Éleves qui concoururent, au nombre de quatorze, ſont les ſieurs *Guillotin*, du Poitou; *Differnel*, de Montiuel; *Belleroc* & *Faure*, du Lionnais; *Arnoud*, *Borrelli*, *Rojat*, du Dauphiné; *Gouillaud*, *Morin*, de Guienne; *Souchon*, de Franche-Comté; *Campion*, de Normandie; *Depouſier*, de Provence; *Fournier*, du Pays de Gex; *Tardy*, du Canton de Berne.

Le prix fut adjugé aux ſieurs *Guillotin* & *Differnel*; l'*Acceſſit* aux ſieurs *Rojat*, *Gouillaud*, *Morin*, *Souchon*, *Fournier*, *Tardy*.

Il eſt naturel, dans l'éloge public qu'on fait de ces éleves, de rendre juſtice aux talens du ſieur *Choulet*, de la Province d'Alſace, & du ſieur *Beauvais*, de celle de Picardie. Le premier aurait paru avec autant d'éclat que ſes Confreres, ſans une difficulté extrême à s'énoncer, mais il eſt très-inſtruit. Le ſecond, dans l'incertitude d'être rappellé par ſa Province, avait conſacré le temps qu'il croyait lui reſter à copier toutes les inſtructions réſervées aux cours de l'année prochaine. Nous ne pouvons qu'applaudir à ſon ardeur pour l'étude, & à ſe rendre digne des bontés de ſes Protecteurs; car depuis qu'il a appris qu'il était continué dans ſa place d Eleve, il a paſſé plus de quinze nuits ſans ſe coucher, afin de ſe rendre digne de partager les éloges qu'ont ſi juſtement mérités la plûpart des Eleves qui ont concouru.

A V I S.

Les ſieurs le Marchands, Cardiers à Rouen, rue Martainville, déjà connus pour les cardes fines, façon d'angleterre, de leur invention, propres à carder le coton dans toute ſa perfection, viennent d'imaginer une ſorte de cardes pour peigner les étoupes de chanvre & de lin, & en tirer tout le profit poſſible. Au moyen de ces cardes on peut ſur cinq livres d'étoupes en tirer trois qui rendront un fil auſſi bon & auſſi beau que le lin même. Ils donnent le moyen de faire valoir le reſtant pour en former un fil très-bon, & la maniere de ſe ſervir de ces ſortes de cardes.

C O M M E R C E.

SUITE *de l'extrait des Gazettes Anglaiſes.*

JE ne prétends point pour cela qu'aucun de ces ſucres ſoient vendus à Londres. Les Marchés Britanniques doivent certainement reſter entre les mains des Planteurs Anglais des Iſles de l'Amérique, tant que nous ſerons ſeuls à fournir ces Iſles de nos Manufactures. Mais pourvu que tous les ſucres du produit de nos Iſles ſoient vendus dans l'étendue de la Grande Bretagne, je ne vois pas d'inconvénient au profit que que peuvent faire nos Marchands, tant pour la Nation que pour eux-mêmes, en fourniſſant l'Etranger de ſucres français.

Il eſt inutile d'alléguer que chaque quintal de ſucre que nous achetons des Français, paye une planche pour leur Marine: cet argument à la vérité pourrait être de quelque poids, s'il ne ſe trouvait perſonne pour acheter ces ſucres & les tranſporter aux Marchés étrangers d'Europe; mais dans l'état où ſont les choſes, & quand nous voyons les Hollandais toujours prêts à ſe charger des ſucres français, & à les tranſporter par-tout où ils peuvent, c'eſt faire un tort réel à la Nation que de l'empêcher d'être pour ſa part dans une branche de Commerce auſſi lucrative. Je ne diſconviens pas qu'il ne fût plus avantageux pour nous de fournir les Etrangers des productions de nos Colonies, mais cela eſt abſolument impoſſible dans les circonſtances actuelles. Or, dans l'impuiſſance de faire ce que nous voudrions, il eſt de la prudence de prendre des meſures qui puiſſent nous mener au terme le plus prochain

de ce profit auquel nous ſommes contraints de renoncer, & le meilleur moyen pour y parvenir eſt de ſuivre un Commerce où il a quelque choſe à gagner, quoique ce ne ſoit pas autant que nous pourrions le déſirer. Il eſt vrai que les Français auront de la peine à nous laiſſer participer au commerce de leur ſucre. Mais la diſette continuelle de merrein & & de proviſions où ſe trouvent leurs Iſles, les met dans la néceſſité de faire un accueil obligeant à tous les Navires qui viennent leur apporter ces articles qu'on ne peut trouver aujourd'hui que dans nos plantations de l'Amérique Septentrionale: de ſorte qu'au moyen des productions de ces Plantations & d'un aſſortiment de nos Manufactures; il nous eſt aiſé d'acquérir la poſſeſſion d'une quantité de ſucre ſuffiſante pour fournir tous nos Correſpondans du Continent. Il eſt évident que les ſucres français acquis de cette maniere peuvent réellement être conſidérés comme de notre cru, parce qu'ils viennent à la place de ce cru, & qu'ils nous fourniſſent auſſi le profit du voiturage.

LETTRE *aux Auteurs de la Gazette, par M. Lebrun, Avocat en Parlement.*

MESSIEURS,

On a enſeigné dans le Journal de Commerce que le hauſſement du prix des denrées nationales, qui ſerait produit en ouvrant une libre communication avec l'Etranger, ſerait un accroiſſement de richeſſes indépendamment du Commerce extérieur effectif. Il ſemble cependant au premier coup d'œil que les prix de toutes ces denrées étant ſuppoſés dans la meme proportion qu'auparavant, leur augmentation n'aurait pas plus d'effet qu'une augmentation de la valeur numéraire des monnoies. Si toute une Nation qui n'aurait de commerce qu'avec elle-méme, convenait de doubler le prix de toutes ſes denrées, je ne vois pas qu'il pût y avoir dans cette opération du gain ou de la perte pour elle. Le prix de tous les travaux doublerait chez cette Nation; les dépenſes, comme les revenus, ſeraient doublés, & ne feraient ſubſiſter que le méme nombre d'hommes qui recevraient des ſalaires doubles, & n'en feraient pas plus riches. Ces augmentations ſeraient plus idéales que réelles, les échanges des biens uſuels n'éprouvant aucun changement. Si une piece de vin coûtait 100 ℔, & 5 ſetiers de bled la méme ſomme, après que le prix de la piece de vin & celui des 5 ſetiers de bled ſeraient montés à 200 ℔, on aurait comme auparavant une piece de vin avec le prix de 5 ſetiers de bled & réciproquement.

Si la libre communication ne faiſait pas hauſſer le prix de toutes les denrées dans la même proportion, quoiqu'elles augmentaſſent toutes de prix, la valeur des unes diminuerait dans le Commerce intérieur, tandis que celle des autres augmenterait. En reprenant l'exemple ci-deſſus, ſi la piece de vin montait au prix de 110 ℔ & les 5 ſetiers de bled au prix de 120 ℔, il faudrait avoir le prix d'une piece & $\frac{1}{11}$ de vin pour acquérir 5 ſetiers de bled; y aurait-il en cela du gain ou de la perte pour l'Etat? Pour réſoudre cette queſtion, il faut obſerver que les denrées diverſes ont une valeur relative, déterminée par les frais & les riſques de culture, de récolte, de garde, &c. Cette valeur eſt l'effet néceſſaire du deſir que chacun a de tirer le plus grand profit poſſible du terrein qu'il cultive. Si elle vient à être altérée d'une maniere conſtante, & que quelques denrées renchériſſent ſans que le prix des autres monte à proportion, il y a auſſi tôt concurrence pour augmenter la culture des unes & diminuer celle des autres, & cette concurrence rétablit néceſſairement le niveau des valeurs. Si quelque denrée ne pouvait recouvrer ſa valeur, elle ceſſerait d'être cultivée, & ſerait remplacée par une autre, dont la valeur ſerait proportionnée à celle des autres denrées. Il me parait donc que ma ſeconde hypothèſe ſe réduit d'elle-méme à la premiére.

SUITE *de la lettre de M. de Morpas à M. Auffray.*

Un Commerçant, dites-vous, Monſieur, *n'a de ſuccès qu'en proportion de la facilité qu'il a de répondre promptement à toute ſorte de demandes.* On ne peut demander qu'une choſe exiſtante: or nos marchandiſes de France ont chacune leur dénomination, l'Etranger commerçant les connait, &

ſçait ou chacune d'elles ſe fabriquent. Que cet Etranger, par exemple, demande à Amiens une piece de camelot poil, & qu'on lui envoye un camelot mélangé de matieres inférieures au poil de chevre, ou dans lequel il n'y entrera pas la quantité de matieres convenables, cette éroffe ne ne ſera plus un camelot poil, il faut donc donner à cette piece un autre nom, ſans quoi l'Etranger ſe trouvera indubitablement trompé, & diſcréditera le Commerçant, le Fabricant & ſa Fabrique.

Vous demandez que ce même Commerçant réponde promptement aux demandes qu'on lui fera; il n'eſt pas poſſible même en ſupprimant les Réglemens, qu'il puiſſe apporter cette promptitude que vous déſirez, ce commerçant un jour de vente doit acheter en deux heures trois à quatre cent pieces d'étoffes différentes, tant pour ſon aſſortiment que pour ſatisfaire ſes Commétans, le plomb lui en facilite les moyens, ſans cela comment voudriez-vous que dans un eſpace ſi court il pût en examiner une auſſi grande quantité aune par aune? Il lui faudrait huit jours pour un pareil examen, il lui ſerait de toute impoſſibilité de joindre à ce travail celui de ſon cabinet, ſes affaires languiraient, le déſordre s'enſuivrait, il perdrait par cette exactitude forcée le fruit de ſon travail, ſon commerce, ſa fortune & ſes Commetans.

Le Fabricant le mieux aſſortti eſt le plus grand Débitant; vous avez voulu dire, ſans doute, Monſieur, que le Fabricant dont le Magaſin contiendra une plus grande variété d'étoffes bien fabriquées, & qui même après avoir conſulté le goût du Conſommateur, en fabriquera de nouvelles diſtinguées des anciennes par leur nature, leur qualité & leur dénomination, ſera le mieux aſſorti, & deviendra indubitablement le plus grand Débitant, s'il peut ſe procurer les pratiques de ſes voiſins également bien aſſortis. *La Nation la mieux aſſortie eſt la plus commerçante.* Vous avez probablement eu intention de dire que la Nation la mieux aſſortie, & qui peut ſe procurer une vente relative à ſon aſſortiment, eſt la plus commerçante; vous avez raiſon *de ne pas croire qu'on vous conteſte cette vérité*; en effet à quoi ſervirait à cette Nation ce bel aſſortiment s'il ne lui eſt pas permis de vendre par-tout concurem^t. avec une Nation voiſine égalem^t. bien aſſortie, & dont le débouché ſera conforme à ſon aſſortiment; dans tout cela je ne vois pas en quoi nos Réglemens peuvent nuire à l'accroiſſement poſſible & raiſonné de notre Commerce; il me ſemble au contraire qu'ils ne peuvent que contenir le Fabricant qui oſerait s'en écarter, & aſſurer, à ceux qui s'y conforment, le fruit de leurs travaux, & une proſpérité permanente pour eux & leurs ſucceſſeurs.

De Minorque.

Les Habitans de Minorque ont entrepris une eſpèce de commerce très-lucratif en tirant de la Côte de Barbarie une grande quantité de belles laines qu'ils filent & qu'ils vendent enſuite aux Marchands de Marſeille.

De l'Orient, *le 22 Juillet 1766.*

On a appris par le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Pralin* que le Vaiſſeau le *Comte d'Artois* de 60 canons, appartenant auſſi à la Compagnie des Indes avait eu le malheur de faire côte à l'entrée du Port de l'Iſle de France le 29 Mars dernier, le ſecond jour de ſon arrivée d'Europe. Cet accident a été cauſé par un ouragan qui a duré vingt-quatre heures. Le ſecours qu'on lui donnait au départ du *Pralin* fait eſpérer qu'on ſera parvenu à ſauver une partie de ſa cargaiſon, & qu'on pourra relever le Vaiſſeau. Deux hommes ont été tués par la chute des mâts qu'on a été forcé de couper.

CHANGES.

J. 1766.	*Lundi 28.*	*Mar. 29.*	*Mer. 30.*
Amſterdam.	55 3 8e. à ½	. . . .	. . . .
Londres. .	32 ⅛ . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 2 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 . .	. . . .	. . .
Lyon Août.	5 8e. à ½.	. . . .	. . .

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE BAYONNE, *le 22 Juillet 1766.*

Le Navire *le Tréſorier*, de 200 tonneaux, conſtruit à Bayonne l'année derniere, armé de 8 canons & 6 pierriers, deſtiné pour la traite des Noirs, commandé par le S^r. *D. Saurine*, eſt en charge dans ce Port, pour le Havre de Grace, Honfleur & Rouen, & partira vuide comme plein le 1^er. Septembre prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes pour ces trois Ports, pourront s'adreſſer à Bayonne à MM. de Legliſe freres & Laxague.

DE HONFLEUR, *le 28 Juillet 1766.*

Le Navire *le Boutin*, de 400 tonneaux, conſtruit à S^t. Malo l'année dernière, armé de 18 canons, ayant 45 hommes d'équipage, commandé par le S^r. *Saurine*, eſt en charge dans ce Port pour le Cap Français, & S^t. Domingue, & partira le 30 Sept. prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à ROUEN, à MM. V^e. Lacroix, Goſſey & Compagnie; à PARIS, à M. Goſſey, Secrétaire du Roi, au coin de la rue Montmartre, & de la rue Neuve S^t. Euſtache, ou à M. Prevoſt, rue Simon-le-Franc, & à HONFLEUR à M, Premord.

DE ROUEN, *le 28 Juillet 1766.*

Le Navire *la Sirenne* fin voilier de Rouen, du port d'environ 120 tonneaux, armé de 4 canons & autres armes à proportion, ayant 10 hommes d'équipage, & commandé par le Capitaine *Jean-Baptiſte Boutard*, eſt en charge dans ce Port pour Liſbonne, & partira inceſſamment. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à MM. CHARLES BOURNISIEN & fils, Négocians; AU CAPITAINE en ſon bord, ou au S^r. LE BOULENGER ſon Courtier.

FINANCES.

SUITE *de l'Arrêt du Conſeil*, &c.

III. VEUT Sa Majeſté, en interprétant en tant que de beſoin l'Edit du mois d'Août *1696*, qu'il ne puiſſe être pourvu auxdits Offices de Gouverneurs & de Lieutenans de Roi, que de Sujets capables, ſoit Officiers de ſes troupes, actuellement au ſervice ou qui en ſeront retirés, ſoit Nobles d'eſtraction ou autres jouiſſans de la Nobleſſe, qui les pourront tenir & exercer ſans incompatibilité avec tous autres Offices: Ordonne en conſéquence Sa Majeſté que ceux qui en payeront, pour cette 1^ere. fois, la Finance en ſes Revenus caſuels, ſeront tenus, pour l'obtention de leurs proviſions, de juſtifier au Secrétaire d'Etat ayant le département de la Province, de leurs titres & qualités, conformément au préſent Article; & qu'à l'avenir, vacation arrivant par mort, nul ne pourra être admis à les lever & à en payer la Finance, qu'il n'en ait juſtifié audit Secrétaire d'Etat, & obtenu l'agrément de Sa Majeſté: faiſant Sa Majeſté très-expreſſes inhibitions & défenſes au Tréſorier des Revenus caſuels, d'expédier aucune quittance qu'il ne lui ſoit apparu dudit agrément.

IV. ORDONNE Sa Majeſté, que vacation arrivant des Offices de Gouverneurs des Villes, Capitaines-Châtelains, faiſant fonctions de Gouverneurs & de ceux de Lieutenans de Roi, que Sa Majeſté pourrait avoir accordés, ſoit par brevet, lettres de proviſions ou autrement, & ſans Finance, à la réſerve néanmoins de ceux des Places de guerre, il ne pourra y être pourvu, que la Finance n'en ait été payée en ſes Revenus caſuels, conformément à l'Edit de Novembre 1733, & aux Articles I.^er & II. du préſent Arrêt: Veut Sa Majeſté, que tous brevets ou lettres qui pourraient avoir été ſurpris au contraire, ſoient & demeurent nuls & de nul effet; défendant audit cas à toutes perſonnes de

quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de prendre la qualité de Gouverneurs, Capitaines-Châtelains ou Lieutenans de Roi, d'en faire les fonctions & recevoir aucuns droits en provenant, & aux Maires, Echevins & autres Officiers des Villes, de les reconnaître, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 20 Novembre 1696, à l'Edit du mois de Juin 1700, à la Déclaration du 9 Décembre 1710 & à l'Arrêt du Conſeil du 22 Décembre 1744, que Sa Majeſté veut être exécutés à l'égard de tous leſdits Offices, autres que ceux exceptés par le préſent Article, ſans néamoins que ceux qui en ſont revêtus, tant & ſi long-temps qu'ils en demeureront pourvus, puiſſent être troublés dans la poſſeſſion & jouiſſance d'iceux, & des droits y attribués & dont ils ont joui par le paſſé: Ordonne Sa Majeſté, à l'égard de ceux deſdits pourvus, auxquels il pourrait avoir été accordé des brevets de retenue, que vacation arrivant, le montant leur en ſera rembourſé, ou à leurs ayans cauſe, en ſon Tréſor Royal; & qu'à l'avenir, & à compter du jour de la publication du préſent Arrêt, il ne pourra en être accordé ſous quelque prétexte que ce ſoit; Sa Majeſté déclarant nuls & de nul effet ceux qui ſeraient ſurpris au préjudice de la préſente diſpoſition.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Soixante-ſepitéme Loterie de la Ville tirée la 26 Juillet 1667.

NUMÉROS.	LOTS.
80275. . . .	. . . 50000 ℔.
99191. . . .	. . . 20000.
96609. . . .	. . . 10000.
93783. . . .	. . . 10000.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Maupaſſant,	4e.	A.	1
Deſchamps,	5e.	M.	1
Fauveau,	7e.	M.	1
Reynal,	10e.	A.	2
De Pigis,	11e.	R.	2
Streek Caſtelle,	12e.	A.	2
Clouet,	19e.	S.	2
De la Rue,	22e.	toutes lett.	2
Baroy,	27e.	M.	1
De la Charmotte,	30e.	P.	1
Guidy,	34e.	A.	1
Bardin,	36e.	M.	2
De Montal,	46e.	A.	1
De l'Auge,	48e.	A.	2
De la Rue fils,	50e.	toutes lett.	2
Molliere,	51e.	N.	4
Patu,	56e.	H.	1
Cadeau,	57e.	F.	2
Duval,	63e.	P.	1

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Juillet. 1766.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi*
Ac. des Indes. .	1317 ½ 15 . .	1317 ½ . . .	1320 . .
Emp. de la Com.	. . . . .	416	416 . .
Prom. à 5 p ⅔. .	17	17	. . . .
Prom. à 4 p ⅔. .	35 34 ½ . . .	34 ½	35 . . .
Ac. des Fermes.	860. 62 ½ . .	860	860. 57½ 55
Amortiſſement.	14	. . . . .	. . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . .
3e. Loterie. .	23 ½	23 ½	24 . . .
Annuités. . .	. . . . .	424	423 . . .
Coup. d'An. .	82 ½	82 ½	82 . . .
Emp. de 50 mil.	22	22. 22 ½ . . .	22. 22½ 3
Emp. de 30 mil.	25 ½ 26 . . .	26	26 . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Canada. . .	29. 31 10m. . .	29	29. 31 5m 3
4e. L. Epoques.	23 ½ 10e. 28 ½ .	23 ½	24 10e. 2
Nouette. . .	23½ 24 5m. A. 25. 26	23 ½ 24 3m. A. 26	23½ 24 24
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ⅔. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne, . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p⅔ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 61.

ETAT du prix du Froment (*) réduit au ſeptier de Paris & prix commun du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Juillet dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BORDEAUX.			LA ROCHELLE.			LYON.			STRASBOURG.		
LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX		LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX	
	l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.
Agen.	22	14	Barbezieux.	25	4	LYON.	21	5 1	Béfort.	18*	16 7
Bazas.	25	3									
Bergerac.	23	1 6									
Blaye.	18*		Cognac.	27					Colmar.	16	7 9
BORDEAUX.	25	14				Montbriſon.	22	19 2			
Caſtel Jaloux.	24	3									
Condom.	19	1	LAROCHELLE.	26	18				Haguenau.	14	4
Libourne.											
Marmande.	23	8				Roanne.	20	5			
Monſſauquin	27	10	Marennes.	24*	10				Landau.	13*	12 1
Nerac.	22	6									
Nontron.	24	16							Scheleſtat.	16	10
Perigueux.	26	6	Saintes.	27*	7 6	St. Etienne.	27*	7 5			
Sarlat.	21	3							STRASB	14	10
Ste. Foy.	19	10	St. Jean d'Angely.	26	18						
Villeneuve.	27*	16				Villefranche.	22	13 4	wiſſembourg.	16	
PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.		
From. le ſep.	23	7 5	From. le ſep.	26	6 3	From. le ſep.	22	18	From. le ſep.	15	13
Pain la liv.		2 7	Pain la liv.		2 9	Pain la liv.		3 1	Pain la liv.		2 1
Avoine le ſ.	9	16 8	Avoine le ſ.	9	11 1	Avoine le ſ.	6	15 10	Avoine le ſ.	6	4 1
Foin le q.	2	2	Foin le q.	1	14 4	Foin le quint.	1	17 1	Foin le quint.	1	14
Paille le q.	1	2 6	Paille le q.	1	8	Paille le q.		17 1	Paille le q.	1	1

PASSAGE DU SUND.

DU 8 au 12 Juillet 1766 il eſt paſſé par ce détroit 3 Navires partis d'Amſterdam & de Roterdam pour Stetin, Dantzick & la Mer Baltique; 16 allant à Amſterdam dont 6 partis de Riga, 5 de Konisberg, 2 de Stokholm, 1 de Memel, 1 de Chriſtiaan Sund & 1 de Geffle; 4 ſortis des Ports d'Angleterre, ſçavoir, 1 de Londres pour Narva, 1 de Yarmouth pour Riga, 1 de Neuwcaſtle pour Copenhague, & 1 de Weſterwick pour Lisbonne; 17 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir, 10 allant à Londres, dont 2 partis de Petersbourg, 2 de Stetin, 2 de Konigsberg, 2 de Riga, 1 de Dantzick & 1 de Memel; 2 allant à Dublin, dont 1 parti de Dantzick & 1 de Petersbourg; 1 parti de Vibourg pour Boſton; 1 de Petersbourg pour Briſtol; 2 de Memel, dont 1 pour Yarmouth & 1 pour Porſtmouth; & 1 de Riga pour *Briſtol*.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le détroit du 8 au 12 pour LA HOLLANDE, 3 Vaiſſeaux d'exportation & 16 d'importation; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 4 d'exportation, & 17 d'importation.

Il eſt paſſé pour la France le 9 Juillet 1766, le Navire du Capitaine *Diedrich Courier* parti de Petersbourg pour Bordeaux avec du fer; le 10, le Navire du Capitaine *Nicolaes Bernwal*, parti

(*) Quand nous préſentons à nos Lecteurs le tableau du prix des grains dans les différens marchés d'une Généralité pendant un mois, ce prix eſt compoſé pour chaque marché, de la réduction en un prix commun des divers prix auxquels les grains ont été vendus dans les différens jours où s'eſt tenu le marché: de ſorte que quoique très-réel, ce prix peut n'être pas préciſément celui d'aucun des marchés, mais il tient le juſte milieu entr'eux, d'autant qu'il en eſt le prix commun.

de Rouen pour Petersbourg à fret ; le 11 les Navires des Capitaines *Michael Fleeder*, parti de Bordeaux pour Dantzick avec du vin ; *Lolke Pieters* partis de Wibourg pour Rochefort; & *Johan Wichman* parti de Dantzick pour Bordeaux avec des planches ; le 12 les Navires des Capitaines *Aege Jans Kuyper*, parti de Petersbourg pour l'Orient avec du chanvre ; *Jan Janſen Worpkes* & *Gerben Lolkes* partis de Wibourg, l'un pour Toulon & l'autre pour Bordeaux, avec des planches.

De Dieppe, *le* 20 *Juillet* 1766.

Le Navire l'*Aimable Reine*, Armat. M. Reine, Capitaine *P. Pereé*, parti de la Martinique le 5 Juin 1766, eſt arrivé à Dieppe, lieu de ſa deſtination, le 17 Juillet 1766, chargé de 110 bariques 3 quarts de ſucre terré, de 148 bariques, 29 tierçons, 226 quarts, 30 ſacs de café, de 1 barique, 1 quart & 8 ſacs de cacao, de 15 balles, 3 ballotins de coton, de liqueurs, ſyrops & confitures.

De l'Orient, *le* 22 *Juillet* 1766.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, le *Praſlin*, Cap. *de Surville*, eſt entré dans ce Port le 20 de Juillet venant de Bingale richement chargé de mouſſelines & de toiles de coton toutes les ſortes. Ce Navire a laiſſé à l'Aſcenſion, les Vaiſſeaux le *Beaumont* & le *Vilvaut*, tous deux en bon état, de ſorte qu'on les attend inceſſamment.

De Bayonne, *le* 15 *Juillet* 1766.

Exportation.

Du 1 au 13 Juillet 1766, il a été exporté de cette Ville pour Lisbonne, 160 milliers de brai & réſine ; pour Bilbao, 8 milliers de brai, & 30 demi barils de goudron, 26 futailles, 2 barils, trois caiſſes, & trois ballots de différentes marchandiſes ; pour Guarnica, 600 conques de bled d'inde ; pour Saint Sebaſtien 3200 conques dito ; pour Betanſo, 30 barils de goudron & 14 balles de papier ; pour Saint Ander, 600 conques de bled d'inde, 6 futailles, 2 ballots de diverſes marchandiſes ; pour Saint Ogne, 62 futailles de vin, & 18 demi barils de goudron ; pour le Férol 28 milliers de brai, & 4 quintaux de cordage; pour Pontdeval 40 milliers de réſine & 500 planches de pin, pour Andaye, 500 conques de bled dinde ; pour la Rochelle 24 quintaux de brai & goudron, & 1500 planches de pin ; pour Rochefort 208 pièces de bois de conſtruction ; pour Breſt 320 bariques de brai gras & goudron, & 48 milliers de brai ſec ; pour Saint Gilles 2600 planches de pin; pour Morlaix 629 quintaux de cuivre, & 150 planches de pin ; pour Bordeaux, 319 quintaux de chanvre, 500 houes, ſerpes & haches; pour Nantes 201 milliers de réſine, 60 barils de goudron, & 1100 planches de pin.

Importation.

Du 1 au 12 Juillet 1766, il eſt entré dans ce Port 17 Navires français & étrangers, ſçavoir 2 venant de Bilbao avec 269 barres de fer, 1 futaille, 12 barils, 4 balles & ballots, 2 caiſſes de diverſes marchandiſes ; 5 de Saint Sébaſtien, dont 2 ſur leſt en ſable, les 3 autres avec 134 quintaux de fer, 102 pierres à meules, 6 balles de cacao, 5 balles de papier, 1 ballot de marchandiſes, & 25 bariques vuides ; 2 de Louanco, 1 de Gigeon, 1 de Saint Ogne, 1 de Vega, 1 de Saint Ander ſur leſt en ſable ; 2 de Bordeaux, dont 1 ſur leſt en ſable, l'autre avec 21 bariques de ſucre, 281 cuirs en poil, 7 boucauts de café ; 1 des Sables d'Olonne avec 67 muids, 14 boiſſeaux de ſel ; & 1 de Rouen avec 2263 ſacs de froment.

De Honfleurs, *le* 25 *Juillet* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Depuis le 12 de Juillet 1766, il eſt entré dans ce Port, les Navires la *Marie-Gabrielle*, Capitaine *Portet* venant du Cap ; le *Marquis de Brancas*, Capitaine *Heuſé*, venant de la Guadaloupe, & l'*Heureux*, Capitaine *Jean Noel*, venant de Miquelon ; ce dernier chargé de 15000 morues vertes, & les deux autres de 618 bariques, 3 tierçons, 1 quart de ſucre, de 30 boucauts, 38 bariques, 21 tierçons, 90 quarts, 107 ſacs de café, de 7 bariques, 3 quarts d'indigo, de 286 balles & ballots de coton, de 1 grenier de gingembre, & 17 barils, 7 caiſſes de confitures.

Du Havre, *le* 26 *Juillet* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 20 au 25 Juillet 1766, il eſt entré dans ce Port 8 Navires, ſçavoir, le l'*Averdy*, Capitaine *Deſſeaux*, du Havre ; l'*Aimable Suzanne*, Capitaine *Bellanger*, du Havre, venant tous deux de la Martinique, d'où le premier était parti le 14, & le ſecond le 12 Juin, chargés de 280 bariques, 9 tierçons, 13 quarts de ſucre terré, 9 boucauts, 199 bariques, 74 tierçons, 176 quarts, 635 ſacs de café, 176 balles, ballots & ballotins de coton, 1 tierçon, 3 caiſſes de cacao, 2 caiſſes de confitures, 39 caiſſes de liqueurs, 1 caiſſes d'Oranges, & 8 caves de Syrop ; le *Saint Louis*, Capitaine *Bachelier*, venant de Cette avec 64 pipes, 8 demipipes, 170 ½ muids, 49 tierceroles, 18 ſixains, 4 barils de vin, 27 pieces, 9 demi pieces, 1 baril d'huile, 14 caiſſes de liqueurs, 8 bariques, 4 caiſſes, 7 balles de Verdet, 5 bariques, 1 baril de criſtal de tartre, 9 barils de tartas, 1 balle de bouchons de liege ; la *Fidelité*, Cap. *le Monier*, du Havre, venant de Marſeille, d'où il étoit parti le 3 Juin, chargé de ſavon, d'alun, d'huile, & d'autres marchandiſes ; la *Digue*, Capitaine *le Loup*, venant de *Breſt*, chargé de toiles à voiles ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Lachelier*, de Saint Vallery, venant de ce même endroit ſur leſt prendre charge au Havre ; la *Marie Flore*, Capitaine *Jacques Eudes*, venant de *Bordeaux*, chargé de charbon de terre pour Rouen ; & le *Saint Jean*, Capitaine *Jean Vermon*, venant de la pêche chargé de macquereaux ſalés.

Départ *de Navires.*

Le 22 Juillet 1766, il eſt ſorti du Port du Havre, les Navires l'*Ecluſe*, Capitaine *Hericher*, du Havre, allant à *Breſt*, chargé de bois ; la *Demoiſelle Ricka*, Capitaine *Relofs*, Hollandais, allant à Hambourg, chargé de 75530 *liv.* de ſucre, & 153089 *liv.* de café ; la *Ville de Rouen*, Capitaine *Willy*, Suédois, allant à Stockholm, chargé de 88103 *liv.* de ſucre, 810 *liv.* de café, & 346 *liv.* d'indigo.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 26 Juillet.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Du Journal des Sçavans, mois de Septembre 1765, *page* 1878.

ON trouve dans le ſeptième volume des Mémoires de l'Académie de Péterſbourg la deſcription d'une nouvelle plante par M. Linnœus. Ce célebre Botaniſte donne à cette plante le nom de *Nitraria*, parce qu'elle fut obſervée la premiere fois près d'Aſtracan, dans un champ d'où l'on tire du nitre. M. Linnœus n'a pu élever qu'un ſeul individu de cette plante, quoiqu'il en eût reçu pluſieurs, & il ne vint à bout de le conſerver qu'en le mettant dans une terre imprégnée de ſel marin.

La *Nitraria* croît à la hauteur de trois à quatre pieds; ſa racine eſt ligneuſe; ſa tige eſt enveloppée d'une écorce blanchâtre; ſes feuilles ſont étroites dans le bas de la tige, & s'arrondiſſent dans le haut; ſes fleurs ſont blanches, régulieres, compoſées de cinq pétales; ſon piſtile devient un fruit arrondi, cylindrique, d'un rouge foncé & qui n'a point de goût. Il contient deux ſemences. M. Linnœus fait de cette plante un genre nouveau. C'eſt le XI^e. de la Dadécandrie, & le I^er. de la Monogénie.

LETTRE

De M. de Mozé à M. Duverger, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture au Bureau du Mans, relative au Mémoire ſur le Charanſon, annoncé par le même Auteur dans les feuilles de la Gazette N°. 44 *à* 47, *au Château de Mozé le* 1^er. *Juillet* 1766.

Les charanſons m'ont bien fait voir; Monſieur, que je ne les avais point aſſez obſervés lorſque je donnai à la Société un Mémoire qui eſt devenu public. Je n'avais alors trouvé de charanſons que dans des grains percés par de grandes ouvertures qu'ils font pour y rentrer & ſe nourrir.

J'avais conclu delà & donné même à entendre qu'ils ne faiſaient leur ponte que dans les champs & non pas dans les greniers; en effet je ſuis perſuadé que ceux qui vivent dans les grains tendres, qui n'ont pas reçu tout leur accroiſſement, y reſtent enfermés ſous l'écorce du grain qui ſe rejoint, comme on le voit ſenſiblement dans les coſſons de pois où la marque de la cicatrice eſt apparente, au lieu qu'elle eſt imperceptible dans le bled. Je continue donc à croire que le charanſon fait ſa ponte dans les champs, quoique je ne l'aye pas vu; pluſieurs perſonnes m'en ont aſſuré, mais j'ai une raiſon de plus pour n'en pas douter; elle eſt fondée ſur ce qu'ayant donné aux charanſons des épis dont les grains étaient à demi-formés, ils en ont percé les balles & le grain, comme ils ont coutume de faire pour y introduire leurs œufs.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Si l'on voulait inférer de mon Mémoire que les charanſons ne font leur ponte que dans les champs & non pas dans les greniers, on tomberait dans une grande erreur qui pourrait devenir préjudiciable au public, & je ſerais fâché que mes écrits y euſſent donné lieu. Je me hâte donc, Monſieur, de vous faire part de mes nouvelles obſervations ſur cet objet, & de vous prier de les rendre publiques par la voie de la Gazette.

J'ai eu occaſion d'obſerver qu'outre les grandes ouvertures dont j'ai parlé, le charanſon en fait encore aux bleds d'imperceptibles aux yeux, même aidés de lunettes, mais elles ſont très-ſenſibles au mycroſcope. Chaque grain n'a ordinairement qu'une ſeule ouverture ; (je parle des grains qui ſont dans les greniers) mais j'en ai trouvé juſqu'à ſix ou ſept à chacun des grains que j'avais mis dans mes vaſes avec mes charanſons, par la raiſon que le nombre de ces inſectes était plus fort que celui des grains de bled. Cette façon de percer, extraordinaire pour moi, m'a fait ſoupçonner la vérité, & j'ai trouvé dans les grains percés de petits vermiſſeaux preſque ronds, blancs, ayant le devant de la tête d'un rouge brun ou roux, le derriere de la tête plus blond, le corps capable d'avancer & de rétrograder par le moyen d'une multitude d'anneaux ou de plis que fait la peau; voilà l'état où ils ſont aujourd'hui : il eſt intéreſſant de remarquer que la multiplication de cet inſecte ſe fait promptement dans cette ſaiſon. J'en pris le 22 Juin ſur les murailles un certain nombre que j'enfermai avec du grain qui n'était pas percé, car je l'avais bien examiné avec ma loupe. Dès le 26 il y avait aux grains une multitude de trous ; j'en ouvris pluſieurs où il y avait des vermiſſeaux vivans qui avaient déjà commencé à creuſer le grain.

J'ai auſſi ouvert des grains pris au grenier, & qui étaient percés, j'y ai trouvé de pareils vermiſſeaux vivans; ainſi l'inſecte ſe multiplie dans les greniers comme dans nos vaſes.

Je ne vous dis rien ici, Monſieur, des œufs de charanſon, quoique je me croie bien sûr de les avoir vus à différentes fois; mais je veux les voir encore mieux.

J'ai l'honneur, &c.

SUITE *des réflexions ſur le Mémoire de M. d'Etigny, &c.*

Je remarquerai, 1°. que le troupeau que M. d'Etigny a tiré de l'Eſtramadure avait à courir de trop grands haſards pour qu'il n'en perdit pas une partie, ſoit par la fatigue d'une route auſſi longue, ſoit par des accidens imprévus, ſoit par la négligence du Berger. Si celui-ci avait eu la précaution de baigner quatre ou cinq fois ces animaux durant le voyage, la galle dont ils furent attaqués n'aurait pas fait tant de ravage, ou même le troupeau entier en aurait été épargné, & à la fatigue près, il ſerait arrivé à Auch en bon état.

2°. En Eſpagne les moutons couchent continuellement dehors & aux injures de l'air ſans en être incommodés, parce que le changement de ſaiſon n'eſt pas ſi ſubit qu'en France : ſi les chaleurs ſont quelquefois plus grandes dans ce Pays-là, le froid n'y eſt pas ſi rigoureux qu'en celui-ci : l'animal jouit en Eſpagne pendant plus de huit mois d'une ſaiſon tempérée, l'hyver y eſt court & ſupportable : en France au contraire le froid commence à ſe faire ſentir dès le mois d'Octobre, la ſaiſon ne devient tempérée que vers le mois de Mars, qu'il ſurvient ordinairement des pluies abondantes & des vents aſſez violens pour faire pâtir des animaux qui ne ſont pas faits à cette intempérie. Je penſe qu'il aurait été meilleur pour éviter le dépériſſement du troupeau que M. d'Etigny a fait conduire à ſa Terre, de le laiſſer à l'air & en parcage tout l'été, c'eſt-à-dire, depuis le quinze Avril juſqu'à la Touſſaint, auquel tems il aurait pu faire faire un parc établi ſur des poteaux, & couvert ; on aurait ſeulement bouché le bas de la circonférence de ce parc pour contenir les moutons, & empécher les bêtes carnaſſieres d'y entrer; on aurait laiſſé au haut de la couverture une ouverture ſuffiſante pour laiſſer à l'air une libre circulation dans le parc ; par ce moyen le troupeau n'aurait point été trop expoſé aux injures de l'air, ni trop échauffé comme il l'eſt ordinairement étant renfermé dans une bergerie : il ſe ſerait accoutumé de cette façon au climat, les agneaux n'auraient pas péri, & j'oſe aſſurer que le trou-

peau aurait plus profité dans une année qu'il ne fera dans trois, par les moyens qu'on a mis en uſage.

3°. Enfin la ſaiſon pour faire ſaillir les brebis n'eſt pas indifférente en France comme en Eſpagne où les chaleurs ſont à peu près conſtantes. Si en Eſpagne les brebis mettent bas en Novembre & en Décembre, c'eſt que ce ſont pour ce climat des mois d'automne pendant leſquels les pâturages ſont encore excellens, au lieu qu'en France la brebis ne peut dépoſer ſon fruit dans un temps plus favorable que vers la fin de Mars ou le commencement d'Avril. Le Berger de Paſſy devait donc ſonger à ſéparer dès le mois d'Avril les beliers d'avec les brebis, puiſque les brebis ayant mis bas en Nov. elles devaient être en chaleur en raiſon du terme de leur dernière portée; il les aurait tenus ainſi ſéparés juſqu'à la S^t. Martin auquel tems laiſſant habiter les brebis avec les beliers, elles auraient mis bas à la fin de Mars ou au commencement d'Avril. (la brebis porte vingt ſemaines) Les pâturages étant alors aſſez abondans, les brebis n'auraient pas manqué de lait; les agneaux auraient profité d'avantage, & chaque année le troupeau aurait quadruplé; au lieu que ſi la brebis met bas au mois de Février, on riſque de perdre tout le troupeau, car il n'y a pas plus d'herbe en ce mois qu'en Novembre; les agneaux ne trouvant pas de lait doivent périr avant que l'herbe paraiſſe, ou bien il faudra faire des dépenſes conſidérables pour nourrir les meres. *Fin.*

NOTICE *du Journal de Mars.*

On trouve à la tête de ce Journal un *Projet de diſſertation* par une perſonne qui honore notre Ouvrage périodique de ſes bontés particulieres. L'Auteur de ce *Projet* trace un plan immenſe qu'il ſerait bien à déſirer de voir exécuté, & qui exigerait les lumieres d'un grand nombre de Savans réunis. Il propoſe d'examiner en détail « 1°. » l'importance des matieres premieres & » des travaux qui les procurent; 2°. les dif- » férentes qualités & propriétés de toutes » les eſpèces de matieres premieres; 3°. » toutes les diverſes branches d'induſtrie, » de travaux & de manufactures qui s'exer- » cent à façonner les matieres premieres, » & à en varier l'uſage; 4°. le commerce » ſous toutes ſes faces, ſes avantages, ſes » rapports avec l'agriculture qui en eſt » la ſource, les préjugés & les privileges » excluſifs qui lui nuiſent, & de chacun » deſquels on ferait l'hiſtoire circonſtan- » ciée.

On lit enſuite l'annonce des *Ephémérides du Citoyen.* Les Journaliſtes s'applaudiſſent d'avoir l'Auteur de cet ouvrage pour émule, ils remarquent que le catalogue des livres qui ont eu le plus de ſuccès dans chaque ſiecle formerait la plus intéreſſante hiſtoire chronologique de l'eſprit humain.

Après cette annonce eſt placée une *Lettre de M^r. M. à l'Auteur des Ephémérides du Citoyen.* M^r. M. invite cet Auteur à approfondir par lui-même les controverſes qui s'agitent ſur les différens points de la ſcience œconomique. Il poſe à ce ſujet une ſuite de théſes, dont voici la ſérie très-abregée:

» Que l'argent n'eſt que le gage des » échanges, & n'eſt bon lui-même qu'à » échanger. Que les Nations qui ont des » mines doivent regarder les métaux com- » me une production de leur territoire; » qu'elles ont intérêt de les exporter. Que » les autres Nations en auront toujours » une ſomme proportionnée à leur com- » merce, & feraient une mauvaiſe opéra- » tion ſi elles voulaient en acquérir davan- » tage; que l'avantage de la balance du » commerce en argent n'eſt qu'une chi- » mere; qu'on ne peut appauvrir les autres » Nations ſans s'appauvrir ſoi-même; que » le commerce eſt un contrat libre qui » par conſéquent ſuppoſe égalité de valeur » dans les choſes échangées; que les Na- » tions ont intérêt d'admettre la plus » grande concurrence poſſible dans le » commerce pour augmenter la valeur des » productions, & diminuer les frais diſ- » pendieux; qu'une Nation doit regarder » ſes Colonies cultivatrices comme des » Provinces agricoles, & les adminiſtrer » ſelon les mêmes principes; que la popu- » lation ne pouvant ſubſiſter que par les » richeſſes, on ne peut la multiplier uti- » lement que par l'accroiſſement de la » ſomme des richeſſes, &c. &c.

La ſuite de la Notice de ce Journal à un autre Ordinaire.

ANNONCES DE LIVRES.

Vollſtand iger ækonomiſcher Unterricht, &c. c'eſt-à-dire, *Inſtruction économique complette, concernant l'art de faire du brandevin, de diſtiller l'eau-de-vie, de faire du vinaigre, l'épargne du bois & la conſtruction des fours pour ces diverſes opérations*; par M. J. Ch. Simon, à Dreſde chez Walther. 1765.

L'Auteur ne ſe contente pas dans cet ouvrage d'indiquer les meilleurs procédés & les plus économiques pour les diſtillations; il révéle encore pluſieurs friponneries dont on n'avait pas eu connaiſſance.

Il ſerait à déſirer que tous les ouvrages utiles, compoſés par les Etrangers, fuſſent écrits en latin; ils deviendraient par ce moyen plus commodes, & toutes les Nations de l'Europe pourraient en retirer un plus grand avantage.

COMMERCE.

SUITE *de l'éloge du Commerce*, &c.

D'UN autre côté le Manufacturier ne dépend en aucune maniere des terres, excepté quant aux matériaux qu'il emploie, & le Marchand eſt entierement independant des biens fonds, ou plutôt il en eſt le Maître univerſel. Je dois donc obſerver que cette profeſſion n'eſt point confinée entre les mains de quelques Particuliers, comme de certaines gens le prétendent; des Sociétes nombreuſes, & même des Nations entieres peuvent être marchandes, & l'ont été effectivement. Ces Compagnies ſe forment à peu près comme le fœtus dans le ſein d'une mere, c'eſt un Etat dans l'Etat. Leurs loix & leurs regles doivent toujours être adaptées à celles du ſyſtême de la Nation; & alors leurs inſtitutions concourent efficacement à la paix & au bon ordre des Villes & des Provinces, ainſi qu'à l'augmentation du pouvoir général & de la proſpérité de la Nation.

Une Nation marchande n'a pas beſoin de poſſéder de vaſtes Domaines; elle tire ſa ſubſiſtance de toutes les parties du Globe. Tyr était ſituée dans une petite Iſle ſur la Côte de la Phénicie, & cependant cette ſeule Ville renfermait la Nation la plus floriſſante, la plus opulente & la plus puiſſante de l'Univers; elle ſe ſoutint longtemps contre les forces réunies des trois premieres Monarchies, & ne put être ſoumiſe que par Nabuchodonoſor & Alexandre le Grand.

Les ſept Provinces Unies ne poſſedent pas aſſez de terres pour la ſubſiſtance du tiers de leurs Habitans; mais c'eſt une Nation commerçante; le monde entier lui fournit toute ſorte de proviſions; elle eſt arrivée à la Souveraineté par le commerce; elle s'eſt donné l'Empire de l'Océan, & la mer l'a rendu Propriétaire en quelque ſorte de toutes les terres.

Si l'Angleterre ouvroit jamais les yeux ſur ſes intérêts, elle s'attacherait de même à cette noble & utile profeſſion, & elle profiterait de l'avantage de ſa ſituation: *Elle verrait qu'elle ne peut pas ſe conſerver ſans une marine formidable*; & *que cette Puiſſance maritime n'eſt pas ſoutenable ſans le Commerce*; ſa gloire découlera de la ſource de ſes richeſſes, & une vergue deviendra le ſceptre le plus honorable de ſa dignité; elle comprendra alors que le triomphe d'un ſeul de ſes pavillons lui ſera d'un plus grand avantage que la conquête de quatre Continens; que ſa prééminence ſur mer s'étendra ſur toute la terre, & que cette influence univerſelle eſt la domination univerſelle.

L'avarice peut amaſſer; les voleurs peuvent piller; on peut ouvrir des mines nouvelles, ou en découvrir de cachées; les Joueurs peuvent tromper; les Conquérans peuvent gagner des Royaumes; mais tous ces moyens d'acquérir des richeſſes ont leur terme & ſont paſſagers; au lieu que l'Induſtrie & le Commerce ſont les ſeules ſources vives & intariſſables d'où la richeſſe du monde peut découler. *Fin.*

SUITE *du dernier examen de l'utilité des Reglemens dans les Manufactures, par M. Auffray.*

J'obſerverai qu'un travail auſſi vaſte, auſſi étendu, & qui exige des connaiſſances ſi variées, demande non-ſeulement un homme tout entier, mais exclut totale-

lement le ſimple ſpéculateur. Il faut une auſſi grande connaiſſance de la théorie du commerce qu'une grande pratique dans ſes plus petits détails ; & je penſe avec une infinité de perſonnes éclairées, qu'on ne peut trouver toutes ces connaiſſances réunies que chez des Commerçans diſtingués par leur capacité, par une réputation ſans tache, & qui aiment le travail. En effet cette étude eſt immenſe ; on y doit apporter un grand fond de connaiſſances, & on n'en doit jamais perdre la chaine, ſi on y veut faire des progrès. Le P. Lami, *dans ſes entretiens ſur les ſciences*, remarque fort judicieuſement *qu'il n'y a perſonne qui raiſonne en général avec autant de bon ſens & de juſteſſe, que le fait un Marchand par rapport aux affaires de ſon commerce : les reflexions & les calculs qu'il eſt obligé de faire ſans ceſſe, l'accoutument à penſer.*

Ce ſerait donc à des Commerçans habiles qu'il faudrait confier des recherches auſſi importantes & auſſi analogues à leurs lumieres.

J'eus ſouvent occaſion de m'entretenir avec feu *M. le Couteulx de la Noraie*, Député du commerce, ſur l'intéreſſante queſtion qu'on agite aujourd'hui ; & il m'a toujours paru deſirer ardem^t. voir notre com^e. débarraſſé des entraves qui, en le gênant, retardent des progrès dont la rapidité ſerait bientôt ſenſible, ſi l'Induſtrie Nationale n'avait pas un compte journalier à rendre de ſes opérations.

On nous permettra ſans doute de rappeller à la mémoire un Citoyen auſſi vertueux & auſſi eſtimable : il eſt rare en effet de rencontrer des hommes habiles ſans oſtentation, utiles & conſidérés ſans vanité, modeſtes & généreux au ſein d'une heureuſe aiſance, & pour parler le langage du célebre Bolinbrock, *ſimples dans leurs manieres, francs, ſinceres*, &c. ANTIQUIS MORIBUS. Tel eſt en général le portrait de M. le Couteulx. Je trouvais toujours une nouvelle ſatisfaction à l'entendre. Il échauffait mon zèle pour ma Patrie, & dans la derniere conférence que nous eumes enſemble, (c'était quelques jours avant qu'il ſe mît au lit,) je le vis bien moins occupé de ſon état, déjà très-critique, que de la perte affreuſe qui nous menaçait alors, & qui a plongé le Royaume dans la douleur la plus amere. Un tel Patriotiſme n'eſt certainement pas équivoque, & M. le Couteulx ne s'offrirait à nos regards que ſous cet heureux rapport, que nous croirions lui devoir également & nos regrets & nos larmes. *Fin.*

PARERE.

Un Navire chargé de bled ou de telle autre marchandiſe ſujette à révolution, eſt retardé dans ſa route par le fait du Maître ; il eſt détenu pendant près de ſix mois, après lequel temps le Navire eſt relâché ; il continue ſa route & parvient enfin à ſa deſtination.

Aux termes de l'Ordonnance de la Marine, liv. 3. tit. 3. art. 10. du Fret & Nolis, & autres endroits, le Maître eſt tenu des dommages & intérêts des Affreteurs, au dire de gens à ce connaiſſans, ſi par ſon fait le Vaiſſeau eſt arrêté au lieu de ſa décharge ou pendant ſa route.

On demande en quoi conſiſtent les dommages & intérêts des Affreteurs ?

On ſuppoſe que les Affreteurs ont fait des debours pour obtenir la main-levée de l'arrêt du Vaiſſeau, que la marchandiſe eſt dépérie, ou que par le fait du retard elle a été moins vendue qu'elle ne l'aurait été ſi elle fût arrivée en temps.

Que peuvent exiger les Affreteurs dans ces différens événemens ? Et que doit-on leur accorder ?

Les perſonnes qui voudront bien donner leur avis ſont priées de l'appuyer de quelque autorité, s'il eſt poſſible, pour donner plus de poids à leur raiſonnement, & en accréditer la juſteſſe.

RÉPONSE *au Problême* (a) *inſéré dans la précédente Gazette*, N°. 58. *par M. B.*

Chacun des 18 Négocians qui ont une part entiere, aura .	8418 #	11 ß	3 d.	$\frac{15}{23}$.
Des 3 qui ont $\frac{1}{4}$ de part, aura	6313	18	5	$\frac{17}{23}$.
Des 4 qui ont $\frac{1}{2}$ part, aura .	4209	5	7	$\frac{19}{23}$.
Des 2 qui ont $\frac{1}{8}$ de part, aura	3156	19	2	$\frac{20}{23}$.

(a) Nous avons déjà reçu pluſieurs réponſes à ce Problême ; nous en publions deux aujourd'hui, & le réſumé des autres ſera pour la Gazette prochaine.

Opération.

Il faut multiplier chaque eſpèce de part par le nombre des co-partageans de ſa claſſe, en additionner les 4 produits qui donneront le nombre 23 par lequel il faudra diviſer 193627 ℔, dont le quotien 8418 ℔ 11 ß 3 ₰ $\frac{15}{23}$ eſt la part de chacun des 18 Négocians qui ont part entiere. Pour former la part de chaque co-partageant des autres claſſes, on ſouſtraira d'une part entiere les $\frac{3}{4}$, la $\frac{1}{2}$ & les $\frac{3}{8}$ que l'on donnera à chacun en proportion de ſon intérêt.

Pour faire la preuve de cette opération, il faut multiplier chaque part par le nombre des co-partageans de chaque claſſe, en additionner les 4 produits, il viendra la ſomme entiere de 193627 ℔.

Autre Réponſe au même Problême par M. de Léviſton.

Somme à partager entre les Intéreſſés ci-après. 193627 ℔

18 Négocians ont une part entiere, ou 8 huitiémes.
3 ont $\frac{3}{4}$ de part, ou 6
4 ont $\frac{1}{2}$ part, ou 4
2 ont $\frac{3}{8}$ de part, 3

21 huitiémes.

Pour opérer le partage propoſé, il n'eſt queſtion que de faire une ſimple regle de trois, en diſant:

Si 21 huitiémes ont gagné 193627 ℔ combien en revient-il à 8 huitiémes multipliez le nombre 8 par 193627 ℔ il viendra le nombre 1549016 que vous diviſerez par 21.

Il viendra au quotien 73762 ℔ 13 ß 4 ₰ pour la part entiere des 18 Négocians, & ainſi des autres.

L'on trouvera.

18 Négocians pour la part entiere, 73762 ℔ 13 ß 4 ₰
3 — pour les $\frac{3}{4}$ de part 55322
4 — pour la $\frac{1}{2}$ part 36881 6 8
2 — pour les $\frac{3}{8}$ de part 27661

17 revenant à la ſomme à partager 193627

MANUFACTURE DE TONTISSES.

M. Jacques Dejan & Compagnie viennent d'établir une nouvelle Manufacture de papiers tontiſſes & autres, qui pour leur qualité & la ſolidité des couleurs ne le cedent en aucunes manieres à tous les différens papiers de cette eſpèce que l'on tire de pluſieurs Pays étrangers. Ces papiers imitent parfaitement toutes ſortes d'étoffes de ſoie, & toutes les diverſes eſpèces d'indiennes que l'on connait; les deſſeins en ſont variés à l'infini & dans le goût le plus moderne. On a lieu de croire que les Français verront avec plaiſir cette Manufacture établie dans leur Pays, & qu'il la préféreront à celles qui ſont chez l'Etranger. Le Magaſin de M. Dejan ſe trouve à Paris chez un Sellier, au ſecond, rue des Marais, au coin de la rue de Seine, Fauxbourg S^t. Germain. On y vend en gros & en détail, & il y aura un avantage pour le Débitant qui y fera ſes fournitures.

CHANGES.

J. 1766.	*Lundi* 21.	*Mar.* 22.	*Mer.* 23.
Amſterdam.	55 3 8e. à $\frac{1}{2}$.	. . . .	. . . .
Londres. .	32 $\frac{1}{8}$ . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 $\frac{3}{4}$ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	5 8e. pe.	. . . .	. . . .

NAVIRES EN ARMEMENT.

DU HAVRE, *le* 20 *Juillet* 1766.

Les Navires *la Providence*, de 100 tonneaux, Capitaine *Pierre Morel* du Havre; & *le Chauvelin*, de 180 tonneaux, Capitaine *Claude Blaire* de S^t. Valery, ſont en charge dans ce Port; le premier, pour la Martinique, doit partir le 15 Août prochain; le ſecond, pour Cadix, partira le 15 Septembre. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer, pour le premier, à ROUEN,

à MM. Lachene Eudes fr. & au HAVRE, à M. Michel Gauvin; pour le ſecond, à AMIENS, à MM. V^e. Poujols & fils; à PARIS, à M. Lemoine, Directeur de la Compagnie des Indes; à ROUEN, à M. Pierre Lemoine; au HAVRE, à M. Baudry & Boulogne.

FINANCES.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS.

NOtre ancienne méthode de lever de l'argent était bien préférable à celle qui eſt en uſage depuis plus de cent ans, & dont on ne s'eſt guere écarté. Autrefois tout l'argent néceſſaire pour le ſervice public était levé ſur les *biens-fonds* ſeulement. Chaque Particulier y contribuait en proportion de la propriété qu'il poſſédait, & la propriété de chaque Particulier était établie ſur le rapport de ſes voiſins qui affirmaient par ſerment leur déclaration conforme à ce qu'ils ſavaient & croyaient. On ne connaiſſait aucun impôt ſur les Comeſtibles ou ſur ce qui pouvait affecter la conſommation, excepté celui qu'on appellait droit de tonnage & de pondage qui était proprement une taxe ſur le luxe, puiſque toutes les choſes néceſſaires à la vie ſe trouvaient en général dans notre Pays; d'ailleurs cette taxe ſur le luxe était ſi modique, que très-peu de gens ont pu être tentés de courir les riſques d'une importation ſecrette.

Mais depuis que nous commençons à lever de l'argent par des taxes ſur la conſommation, nous avons ſi fort multiplié ces taxes, & nous avons porté ſi haut chacune d'elles, qu'il eſt à peine un article de commerce de notre cru ou de celui de l'Etranger ſur lequel il n'y ait des profits conſidérables à faire au moyen de la contrebande. C'eſt par-là que l'attrait de ce commerce illicite eſt devenu ſi puiſſant, qu'il y a peu de Marchands qui puiſſent y réſiſter, & comme la contrebande eſt un délit qui n'eſt ſuivi ni du remords ni de la honte, on n'a pas plutôt arrêté quelques abus frauduleux, qu'on eſt obligé de faire de nouvelles loix pour remédier à de nouveaux abus. C'eſt ainſi que depuis quelques années nous paſſons notre temps à rendre des loix contre la contrebande, & je crains bien que nous ne le faſſions auſſi longtemps, qu'on laiſſera ſubſiſter nos taxes ſur la conſommation.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 17 Juillet 1766, qui permettent de ſtipuler, dans les Contrats de Conſtitutions au Denier Vingt-cinq, l'exemption de la retenue des Impoſitions Royales.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: à nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans notre cour de Parlement à Paris; SALUT. Ayant été inſtruit que pluſieurs de nos Sujets, diſpoſés à placer leur argent au Denier Vingt-cinq, conformément à ce qui eſt preſcrit par notre Edit du mois de Juin dernier, mais avec ſtipulation d'exemption de la retenue des Impoſitions Royales, ſe trouvaient dans l'incertitude de ſçavoir ſi cette clauſe leur était permiſe, au moyen de ce que notredit Edit du mois de Juin dernier ne contient aucune diſpoſition à ce ſujet; & ayant été ſupplié de faire connaître nos intentions à cet égard, Nous avons jugé à propos d'autoriſer ladite ſtipulation volontaire d'exemption de la retenue deſdites Impoſitions Royales dans les Contrats qui ſeront paſſés à l'avenir au Denier Vingt-cinq, à quoi Nous avons pourvu, par l'Arrêt rendu en notre Conſeil cejourd'hui, ſur lequel Nous avons ordonné que toutes Lettres néceſſaires ſeroient expédiées. A CES CAUSES, & de l'avis de notre Conſeil, qui a vu ledit Arrêt ci-attaché ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie, Nous avons permis, & par ces Préſentes ſignées de notre main, permettons, tant qu'il n'en ſera pas par Nous autrement ordonné, à ceux de nos Sujets qui, en exécution de notre Edit du mois de Juin dernier, portant fixation de l'intérêt de l'argent au Denier Vingt-cinq, placeront à l'avenir leur argent audit Denier par des Contrats de conſtitution, ou par des billets portant promeſſe de paſſer Contrats & autres Actes portant convention dudit intérêt, de ſtipuler volontaire-

rement l'exemption de la retenue des Impoſitions Royales; voulons & entendons en conſéquence, que leſdites ſtipulations ſoient admiſes en Juſtice, & que, quand elles auront été faites, ceux qui s'y ſeront ſoumis ſoient condamnés à les exécuter. SI VOUS MANDONS que ces préſentes vous ayez à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelles garder & obſerver ſelon leur forme & teneur: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le dix-ſeptième jour du mois de Juillet, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſix, & de notre Regne le cinquante-unième. *Signé* LOUIS. Par le Roi, PHELYPEAUX. Et ſcellées du grand Sceau de cire jaune.

Regiſtrées, oui ce requerant le Procureur Général du Roi, &c. A Paris, en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le dix-neuf Juillet mil ſept cent ſoixante-ſix.
Signé DU FRANC.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, près le Parlement de Pau, à 66000 livres de Finances. Elle a plus de 3000 livres de gages, & n'aſſujettit point à réſidence, pas même à un voyage pour s'y faire recevoir. Elle donne auſſi la Nobleſſe & tous les privileges. L'Acquéreur prendra les arrangemens & les termes qui lui conviendront. Il faut s'adreſſer à Lyon à M. Ponthus, Avocat, rue du bœuf.

Autre de Tréſorier de France rapportant 2700 ℔ de rente, Capitation & Vingtième déduits. Il faut s'adreſſer à Paris à M. Duclos, chez M. Faron, Marchand Epicier, rue de la Fromagerie à la Halle.

Autre de Préſident à l'Election de Giſors. Il faut s'adreſſer à M. de la Mellerie, rue du Cordier à Rouen, ou à M. d'Hoſtel de Clemont, Lieutenant Général à Giſors.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juil.
Boſcheron,	6e.	M.	28
Raynal,	10e.	S.	26
De Tournieres,	15e.	P.	29
Clouet,	19e.	R.	26
Maigret,	21e.	M.	29
De la Rue,	22e.	toutes lett.	26
Amyot,	23e.	M.	26
Pencheim,	25e.	toutes lett.	26
Bonnet Pere,	38e.	R.	28
Aliſſan,	39e.	toutes lett.	28
Nau,	41e.	A.	29
Le Noir,	45e.	M.	26
De la Rue fils,	50e.	toutes lett.	26
Philippes,	52e.	S.	29
Thevenin,	54e.	P.	28

Dans la derniere Gazette, à la lettre de M. De Fays, on a mit P, c'eſt une faute, il fallait la lettre C.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet. 1766.	*Lundi* 21.	*Mardi* 22.	*Mercredi* 23.
Ac. des Indes.	1320. 17 ½ 20	1320	1320
Emp. de la Com.	416		
Prom. à 5 p ⅌			16 ½
Prom. à 4 p ⅌	35	35	35
Ac. des Fermes.	852 ½ 55 57 ½ 60	860. 62 ½ 65.	860. 65. 62 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	13	13	13
3e. Loterie.		20 ½	21
Annuités.	425	425	425
Coup. d'An.	82 ½	82 ½	82 ½
Emp. de 50 mil.	21. 20 ½	21. 20 ½	21
Emp. de 30 mil.	25 ½	25 ½ 26. 25 ½	25 ½ 26
Col. 1759.			
Canada.	28 ½ 29 2m.	28 ½	28 ½ 29. 31 10⅌
4e. L. Epoques.	22	22	23. 10⅌. 28
Nouette.	23. 23 ½ Av. 25	23. 23 ½ Av. 25. J. 27	23 ½ 23. 23 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Bretagne.			
3 p ⅌ ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 59.

DE DANTZICK.

Etat, nombre & chargement des Bâtimens entrés au Port de Dantzick, pendant le cours de l'année 1765.

IL eſt entré dans ce Port pendant l'année 1765, 1282 Navires, ſçavoir, 1 chargé d'acier venant de Suede, 12 avec de l'alun, dont 2 venant d'Angleterre, & 11 de Suede; 8 avec du beurre, dont 2 venant d'Angleterre, 3 de Dannemarck, 1 de Mecklembourg, & 2 de Courlande; 1 avec de la bierre venant d'Angleterre; 27 avec du bois à brûler, dont 3 venant de Suede & 24 de Poméranie; 67 avec des briques, dont 2 venant d'Angleterre, 11 de Hollande, 6 de Suede, 47 de Dannemarck, 1 de Roſtock; 9 avec des carreaux de pierres venant de Suede; 12 avec du charbon de terre venant d'Angleterre; 54 avec de la chaux, dont 1 venant de Portugal, 48 de Suede, & 5 de Dannemarck; 4 avec des citrons, dont 1 venant de Portugal, 1 de Hollande, 1 de Dannemarck & 1 de Hambourg; 1 avec du cuivre venant de Suede; 185 avec diverſes marchandiſes, dont 6 venant de France, 22 d'Angleterre, 39 de Hollande, 10 de Suede, 46 de Dannemarck, 5 de Poméranie, 15 de Hambourg, 23 de Lubec, 6 de Bremen, 3 de Roſtock, 1 de Courlande, 9 de Ruſſie; 1 avec de l'étain venant d'Angleterre; 1 avec des étoffes de laine venant de Poméranie; 63 avec du fer en barres, dont 61 venant de Suede, 1 de Dannemarck, & 1 de Poméranie; 2 avec du fer en plaques; 2 avec du fer blanc; 4 avec du fil d'archal & de laiton; 11 avec du goudron venant de Suede; 1 avec des grains venant de Hollande; 149 avec des harengs, dont 2 de Hollande, 106 de Suede, 15 de Dannemarck, 23 de Norwege, 2 de Roſtock, 1 de Mecklembourg; 4 avec de l'huile de poiſſons, dont 1 venant de Suede, 2 de Dannemarck, & 1 de Norwege; 11 avec des huitres venant de Dannemarck; 491 en leſt, dont 54 venant de Portugal, 172 de Hollande, 78 de Suede, 100 de Dannemarck, 3 de Norwege, 35 de Poméranie, 2 de Pruſſe, 4 de Hambourg, 13 de Lubeck, 1 de Bremen, 22 de Roſtock, 6 de Mecklembourg, 1 de Courlande; 3 avec des marmites de fer, venant d'Angleterre; 1 avec des moules de fer venant de Dannemarck; 1 avec de l'orge venant de Courlande, 1 avec des peaux de chien de mer; 2 avec des pelleteries, venant de Dannemarck; 10 avec des pierres, dont 7 venant de Suede, & 3 de Roſtock; 3 avec du plomb venant d'Angleterre; 1 avec des poiſſons ſecs & ſalés, venant de Dannemarck; 3 avec des poteries & fayance, dont 1 venant de Dannemarck, 1 de Norwege, & 1 de Roſtock; 31 avec du ſel dont 12 venant de France, 10 d'Angleterre, 5 de Hollande, 2 de Suede, 2 de Dannemarck; 2 avec des ſyrops venant de Dannemarck; 3 avec du tabac, dont 2 venant d'Angleterre, & 1 de Norwege; 1 avec du thé venant de Dannemarck; 14 avec des tuiles dont 13 venant de Hollande & 1 de Norwege; 1 avec Vaude, venant de Hambourg; 12 avec des verres à vitres, dont 1 venant de Hambourg & 11 de Roſtock; 72 avec du vin, dont 68 venant de France, 1 de Norwege, 1 de Lubeck & 2 de Bremen.

PASSAGE DU SUND.

Du 1 au 5 Juillet 1766, il eſt paſſé par le détroit 14 Vaiſſeaux ſortis d'Amſterdam, & 2 de Roterdam dont 14 pour la Mer *Baltique*, 1 pour Anclam & 1 pour Riga; 10 allant à Amſterdam, dont 4 partis de Konigsberg, 3 de Dantzick, 1 de Caleby, 1 de Stetin, & 1 de Wibourg; 10 ſortis des Ports des Iſles *Britanniques*, dont 3 de Londres & 3 de Newcaſtle pour la Mer *Baltique*, 2 de Londres pour Dantzick, 1 de Wisby pour Vankrick, & 1 de Newcaſtle pour Konigsberg; 20 pour les Iſles *Britanniques*, ſçavoir, 13 allant à Londres, dont 4 partis de Memel, 2 de Petersbourg, 2 de Riga, 2 de Stetin, 1 de Stockolm, 1 de Wibourg, & 1 de Konigsberg; 2 partis de Petersbourg pour Newcaſtle, 1 de Dantzick & 1 de Riga pour Liverpool, 2 de Memel, dont 1 pour *Boſton*, & 1 pour Jerſey; 1 de Wibourg pour Edimbourg.

Récapitulation. Du 1 au 5 Juillet, il eſt paſſé par le détroit du Sund pour LA HOLLANDE, 16 Vaiſſeaux d'exportation & 10 d'importation; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 10 Vaiſſeaux d'exportation, & 20 d'importation.

Le 1 Juillet 1766, il eſt paſſé pour la France par le détroit du Sund, le Navire du Capitaine *Claas Sylfeſter* parti de *Bordeaux* pour Rewel avec du vin; le 3 le Navire du Capitaine *Nicolaas Commyns*, parti de Sainte Croix pour Copenhague avec du ſucre; le 4, les Navires des Capitaines *Berend Mork*, partis de Sainte Croix pour Copenhague avec du ſucre & du ſel; *Martin Wiebes* parti de *Bordeaux* pour Konigsberg avec du vin.

De l'Orient, *le 16 Juillet 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port trois Navires, ſçavoir, les *trois Jeunes Fontaines*, Capitaine *Pierre Watteman*, venant de Hambourg, chargé de 20000 mereins divers, de 257 planches de cuivre rouge, & de 12 barils de fer blanc; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Granet Joannes*, venant d'Amſterdam avec 20 bariques d'huile de lin, 29 caiſſes de mercerie, & 2000 planches de ſapin; le *Jeune Alexandre*, Capitaine *Louis Bardet*, du Havre, venant de Marſeille avec 251 bariques de vin; 200 pipes d'eau-de-vie, 84 caiſſes de ſoufre, 62 gouſſes de riz, 750 caves d'huile d'olive, 100 jarres de terre remplies d'huile, & 300 peaux de maroquin.

De Marseille, *le 15 Juillet 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 6 au 14 Juillet 1766, il eſt entré dans ce Port, 33 bâtimens Français & 19 étrangers venant de la Guadaloupe avec du ſucre, du café, du cacao & du coton, des Iſles Saint Pierre, d'Amſterdam, d'Alexandrette, de Smyrne, de Loriſtan, de Corron, de Chypre, de Malthe, de Salé, de Saint Faliou, de Dunkerque, d'Alicante, de Carthagene, de la Cale, de Palamos, de Mahon, de Livourne, de Civita Vecchia, de Genes, d'Agde, de Luan, de Cannes, de Nice, d'Arles, de Port Maurice, de la Ciotat, de Frejus, de Toulon & de Martigues chargés de bled, de ſon, de riz, de fromages, de ſavon, d'alun, de poiſſon ſalé, de ſideaux, de cuirs, de fer, de cercles, de 2145 millerolles d'huile & de diverſes autres marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de tems, 38 bâtimens français & 19 étrang. allant à Cette, à Arles, à la Ciotat, à Toulon, à Agde, à Collioure, à S. Tropès, à Cannes, à Hyeres, à Menton, à Monaco, à Antibes, à Nice, à Genes, à Luan, en Sardaigne, à Livourne, à Naples, à Barcelonne, à Alicante, à Cadix, à Iviça, à Beaumaire, à Tunis, au Levant, à Smyrne, à Alexandrie & à Hambourg chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries, de drogueries, de merceries & autres.

Du Havre, *le 20 Juillet 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 13 au 19 Juillet 1766, il eſt entré dans ce Port 24 Navires, ſçavoir, la *Sirene* Capitaine *Langlois*, du Havre, venant du Port au Prince & de Saint Marc; le *Jupiter*, Capitaine *Baſſac*, du Havre, venant du Cap; la *Ville de Strasbourg*, Capitaine *le Faucheur*, du Havre, venant des Cayes Saint Louis; le *Théſée*, Capitaine *Dupleſſis*, du Havre venant de Léogane; la *Charité* Capitaine *le Gros*, du Havre, & l'*Aimable Elizabeth*, Capitaine *Guillemette*, du Havre, venant de la Guadaloupe chargé de 813 bariques, 16 tierçons, treize quarts, 1 baril de ſucre brut & terré, de 19 futailles, 128 boucauts, 147 bariques, 14 tierçons, 322 quarts, 525 ſacs de café; de 806 balles & ballots de coton, d'indigo, de gingembre, & autres marchandiſes des Colonies; le *Sally*, Capit. *Charles Courteney*, venant de Withaven; le *Neir*, Capitaine *Jean Iſarc*, Anglais, & le *Nouveau Succès*, Capitaine *Jean Soare*, venant de Briſtol; le *Clainton*, Capitaine *Robert Wright*, venant d'Edimbourg; la *Diligence*, Capitaine *Boyle*, venant de Grenock; la *Marie*, Capitaine *Alexandre Kinmir*, venant de Glaſcouw; & la *Jeune Petrouelle*, Capitaine *Taunis Hendriks*, venant d'Amesfoordt, tous les ſept chargés de tabac; le *Coaſter*, Capitaine *William Bedifort*, venant de Corck avec du bœuf & du beurre; le *Cigne*, Capitaine *Jonas Torgues*; la *Suzanne*, Capitaine *Ole Tuelſen*, venant de Norwege avec des maquereaux, talés & des planches de ſapin; l'*Auguſte Elizabeth*, Capitaine *Joham David Scharabe*, venant de Stockolm chargé de planches; le *Jeune Reinier*, Capitaine *Claas Hendricks*, venant d'Amſterdam avec diverſes marchandiſes de traite; le *Hazard*, Capitaine *Jean Bellanger*, de Vannes, venant de Port Maurice avec de l'huile; la *Sirenne*, Capitaine *Jean-Baptiſte Boutard*, du Havre venant de Liſbonne avec diverſes ſortes de bois rares, des ſanons de baleine, des cuirs ſecs en poil & des dents d'éléphant; le *Saint Georges*, Capitaine *Thomas Dormer*, venant de Palamos avec du liege pour Rouen; le *Jeune Stret Fayer*, Cap. *Douwes Sopkes Schulder*, venant de Saint Valery ſur ſon left; l'*Américaine*, Capitaine *Charles Loiſeau* de Nantes, venant d'Oleron avec du ſel pour la ferme; l'*Antoinette* & *Nicoline*, Capitaine *Omſen*, Danois, venant d'Oneille avec 165 bottes & 18 demi bottes d'huile.

Départ *de Navires.*

Du 18 au 20, il eſt ſorti de ce même Port 4 Navires, ſçavoir, le *Saint Joſeph*, Capitaine *Rémont*, de Dunkerque, allant à Saint Malo, chargé de 149900 *liv.* de bled; le *Neptune*, Capitaine *Guillaume Mouton*, du Havre, allant à Liſbonne, chargé de ballotage; le *Morbian*, Capitaine *François Mahé* de Vannes, & la *Jeune Valinga*, Capitaine *Ottes*, Hollandais tous deux ſur leur left; le premier allant à Vannes, & le ſecond à Dantzick.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 22 Juillet.

AGRICULTURE.

SUITE *des obſervations de M. de Mozé de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, ſur les inſectes qu'on trouve dans les bleds avortés & autres.*

UN autre inſecte qui mériterait bien d'etre obſervé, eſt une petite chenille de deux lignes & demie de longueur & un quart d'épaiſſeur; elle eſt rayée dans toute ſa longueur ſur le dos & aux côtés de cinq barres blanches & de quatre rouſſes; elle a ſix pieds à ſon avant-corps, & huit plus petits à ſon arriere-corps; elle a pluſieurs anneaux ſans pieds entre l'un & l'autre; la peau n'eſt pas lice, mais je n'y ai point apperçu de poil; la tête eſt rouſſe, la queue eſt un peu fourchue, & lui ſert comme de pieds pour avancer; quand elle eſt en danger de tomber, elle attache un fil qu'elle tire de ſa bouche, & elle s'en ſert pour ſe ſoutenir & pour deſcendre.

Ce petit inſecte était dans un grain de froment; en ouvrant la balle qui le couvrait, j'apperçus ſes excrémens qui conſiſtaient en pluſieurs crottes blanchâtres, & auſſitôt je le vis ſortir à reculons de ce grain de bled par le bout du germe que j'ai lieu de croire qu'il avait lui-même ouvert; il y rentra & en ſortit pluſieurs fois pendant douze jours qu'il vécut, après lequel temps il eſt mort ſans avoir ſubi aucune métamorphoſe: heureuſement cette chenille eſt fort rare.

Il y a au contraire un ver très-multiplié qui paraît mériter une ſinguliere attention; c'eſt un de ceux qui, au rapport de M. Thul, rongent les tuyaux des bleds, & que M. Duhamel dit n'avoir pas eu occaſion d'obſerver; je le conſerve depuis l'été dernier, c'eſt-à-dire, depuis près de neuf mois, il eſt encore vivant, j'eſpere en rendre un compte détaillé après ſa transformation; je vais ſeulement mettre en état d'examiner ceux qui voudront en prendre la peine.

Il paraît naître dans le tuyau ſupérieur du bled, d'où il deſcend juſques vers la racine en paſſant au-travers des nœuds qu'il ronge, tant pour s'y faire un paſſage que pour en tirer ſa ſubſiſtance; quand il eſt parvenu à la racine, ou quelquefois au nœud le plus près d'elle, comme il prévoit ſans doute que ſes inſtrumens capables d'ouvrir & de percer ne l'accompagneront pas dans ſon dernier état, il a ſoin de ſe ménager une iſſue. Pour cet effet il coupe très-proprement la paille au deſſus de l'endroit qu'il a choiſi pour le tombeau de ſon premier état; là il s'enſevelit dans une toile où il eſt en chryſalide. (*a*)

Pour trouver aiſément cet inſecte dans les champs vers le temps de la récolte, il faut faire attention aux tiges qu'on verra panchées: la plûpart de ces tiges ſont preſque coupées par le ver. On les ſuivra de l'œil juſqu'à la racine, & après l'avoir remarqué, on tirera légérement la paille

(*a*) M. de Mozé a préſenté pluſieurs tiges de bled avec leurs racines, de la recolte de 1765, & il y a fait appercevoir l'inſecte dans cet état.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

à ſoi; ſi elle quitte, ce ſera l'inſecte qui l'a rongée, & on le trouvera dans la racine. L'ouverture de cette paille ſera fermée avec des crottes que l'animal y a amaſſées, de même qu'à l'ouverture qu'il a faite à chaque nœud. Si l'on n'avait attention qu'aux tiges coupées qu'on rencontrera en grand nombre, on ne trouverait pas les racines dont elles ont été ſéparées, & dans leſquelles ſont les vers, parce qu'elles n'excedent pas ordinairement la ſuperficie de la terre. Le plus grand mal que cauſe cet inſecte eſt de renverſer une grande quantité de tiges qui étant éparſes n'entrent pas dans les javelles & augmentent le profit des glanures au détriment du Laboureur. J'ai eu connaiſſance auſſi de quelques tiges que ce même inſecte a fait périr en verd. *Fin.*

SUITE *du nouveau Mémoire ſur les charanſons, par un Anonyme de Beſançon.*

En comparant la quantité de grains que mes 125 charanſons ont conſommés, il ſerait facile d'apprécier le dommage que cauſeraient quinze livres peſant de ces inſectes, & on trouverait un objet de 13800 *liv.* peſant de bled ou 69 ſacs, en ſuppoſant même avec M. Duhamel qu'ils reſtaſſent le ſurplus de l'année ſans faire de conſommation. Voilà une perte évidente, indépendamment des maladies que peut cauſer le pain qu'on ferait avec la farine gâtée par le charanſon.

On ne prétend pas avancer qu'on trouverait de moins 69 ſacs dans une certaine quantité de bled, car les bleds endommagés par ces inſectes ne laiſſent pas de former un volume qui rend le mal moins apparent; cependant on ne peut eſpérer de tirer beaucoup de farine de ces grains.

Il n'y a point de moyen plus ſûr pour ſe garantir d'un pareil mal que de remuer les bleds tous les mois, & principalement pendant le hâle de Mars, temps où il faut renouveller cette manœuvre deux ou trois fois la ſemaine, & paſſer les bleds au ſoufflet; les charanſons ſont alors dans une eſpèce d'engourdiſſement, le ſoufflet les ſépare du bled & les jette au loin, on les ramaſſe & on les brûle.

Ce moyen a réuſſi à M. le Lieutenant général de Police en exercice en 1759. Informé par le rapport que je lui fis que les greniers publics étaient infectés de charanſons, il ordonna cette manœuvre, & la fit, pour ainſi dire, exécuter ſous ſes yeux: il eſt venu à bout par ce moyen de détruire une grande quantité de ces inſectes, & de préſerver les bleds des attaques de ces petits animaux ſi dangereux. *Fin.*

RÉFLEXIONS

Sur le Mémoire de M. d'Etigny, imprimé dans la Gazette du Commerce & d'Agriculture, année 1766, Numéros 39, 40, 41, 43. (*a*)

L'Agriculture & le Commerce ſont les voies par leſquelles toutes les Nations ſe pretent mutuellement des ſecours. Chaque Citoyen doit s'y intéreſſer avec d'autant plus de raiſon, que le Commerce en ouvrant les routes de la circulation, rend la terre plus féconde, procure au Cultivateur des richeſſes qui groſſiſſent à raiſon de ſon induſtrie, & répand l'abondance dans les Villes & dans les Campagnes.

Le Mémoire que M. d'Etigny vient de publier ſur les brebis & les laines d'Eſpagne, eſt pour nous un motif d'intérêt qui doit exciter notre reconnaiſſance envers ce Magiſtrat Protecteur du Commerce & des Arts, & dont les vues ſages ont pour objet de perfectionner nos étoffes de laine, & d'étendre le Commerce de nos Manufactures.

M. d'Etigny voudra bien me permettre quelques réflexions ſur les obſervations que ſon Mémoire contient. Je remarquerai d'abord qu'en comparant les herbages d'Eſ-

(*a*) L'Auteur de ces réflexions que nous ſerons obligés de partager en deux parties, eſt M. le Docteur qui fait ſa réſidence au Château de Villenihon à Lamballe Rempli de connoiſſances peu communes en tout genre, il paraît ne vouloir faire uſage de ſes talens que pour les choſes qui concernent l'Agriculture. Il a conçu le projet de la rétablir dans la Bretagne où il ſe propoſe de défricher quelques parties de Landes en ſuivant les procédés du célèbre Blanchet. Pour la culture des terres, il emploie non-ſeulement les méthodes ſimples, mais encore celle des différentes Provinces qu'il a été à portée de comparer dans ſes tournées d'inſpection.

pagne avec ceux de ſa terre de Paſſy, il ne parait pas qu'il ait ſongé à la différence du climat.

Tout le monde ſait que telle herbe qui croit dans différentes Contrées, produit ſur l'annimal qui s'en nourrit des effets différens, ſuivant la nature du ſol, la température de l'air, & les aſpects du ſoleil qui different toujours dans chaque climat, où les ſaiſons ſont auſſi plus ou moins favorables: ſouvent une même herbe a de la ſaveur dans un Pays, ſans en avoir dans l'autre; c'eſt ce qu'on obſerve tous les jours dans les plantes cultivées. Le froment d'une même eſpèce eſt meilleur dans un Pays que dans un autre; à le conſidérer en herbe & en grain on jugerait que celui-ci eſt auſſi bon que celui-là, mais l'expérience nous apprend le contraire.

Les animaux ainſi que les plantes ſe reſſentent de l'altération que produit ſur les corps l'influence d'un climat différent. Le changement de pâture, un air plus froid ou plus chaud, plus pur ou plus groſſier, des ſaiſons plus ou moins conſtantes, ſont des obſtacles contre leſquels vont ſouvent échouer des projets d'une apparence flateuſe.

Mais quoiqu'il en ſoit, les avantages conſidérables qui réſulteraient du ſuccès de celui de M. d'Etigny doivent faire deſirer ſincérement de trouver des moyens pour le faire réuſſir. Je ne doute point que les connaiſſances que cet Intendant (digne de notre reſpect & de notre amour) a priſes en Eſpagne jointes aux lumieres qu'il a acquiſes en France ne lui en faſſent découvrir d'efficaces.

Si mes faibles connaiſſances peuvent être de quelque conſidération auprès des grandes lumieres que ce digne Magiſtrat répand ſur cette partie de l'adminiſtration économique, je prendrai la liberté de lui communiquer mes idées ſur les moyens de conſerver & de multiplier en France les bêtes à laine de l'eſpèce d'Eſpagne.

J'eſpere qu'il me pardonnera, ſi je me trouve quelquefois en contradiction avec lui: je n'eus jamais le deſſein de m'ériger en Cenſeur, toute mon ambition au contraire eſt de concourir autant qu'il me ſera poſſible à procurer le bien général.

SUITE *de la nouvelle méthode pour faire éclore les vers à ſoie, par M. l'Abbé Soumille.*

PREMIERE ÉPREUVE.

Dans cette premiere épreuve, faite en petit & commencée le 18 Avril, je voulus connaître en même temps l'effet de mes trois étages pour ma propre inſtruction. Je mis au plus haut une petite quantité de graine que j'y laiſſai ſeulement pendant trois jours, après leſquels je la tranſportai au ſecond étage: elle commença à éclore à la fin du quatrième jour, & avant la fin du cinquième tous les vers furent éclos. Je les ai fait élever par une perſonne entendue, chez qui ils ont réuſſi comme les autres qui étaient éclos par la méthode vulgaire.

Le même jour 18 Avril j'avais mis de la graine dans mon ſecond étage; les vers ſortirent dans cinq jours, & leur couleur rougeâtre me fit connaître que la chaleur avait été trop forte.... Le même jour 18, j'en avais mis au premier étage; elle ſe deſſécha & il ne parut aucun ver. Je n'indiquerai point ici des reflexions qui ſe préſentent d'elles-mêmes.

SECONDE EPREUVE.

Le 26 Avril je mis environ demi-once de graine dans mon troiſième étage, je l'y laiſſai juſqu'à la naiſſance des vers. La chaleur a preſque toujours roulé entre le 16^e. & le 18^e. dégré. Elle a reſté de 18 à 20 heures au 18^e. ſans un mouvement ſenſible. Après quatre jours & demi de *couvée*, j'apperçus quelques avant-coureurs, & depuis cette époque, en 36 heures de temps tous les vers naquirent ſans qu'il reſtât une ſeule graine en nature. Ils étaient très-noirs en naiſſant & très-affamés. Ils ont été élevé à côté d'autres, & ont toujours fait plaiſir à voïr juſqu'à la veille de la Fête-Dieu qu'un vent de mer vint ſurprendre la chambrée & la ravagea des trois quarts & demi. Les vers éclos au fourneau furent envelopés dans le même déſaſtre: ce vent de mer a multiplié ſes malignes influences dans notre Ville, à Avignon & aux environs. *Fin.*